

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie monétaire et bancaire

L'INTITULE DU MEMOIRE

LA GESTION DE RISQUE CREDIT BANCAIRE
Cas : banque BADR (358)

Préparé par :
KIROUANE Sabrina

Dirigé par :
ASSOUL Nawel

Année universitaire : 2020/2021

Remerciement

*Avant tout, je remercie le bon dieu tout puissant qui nous a donné la force,
La santé, courage et la patience pour passer tous les moments difficiles et d'accomplir
Ce modeste travail.*

*Tout d'abord, nous tenons à remercier mon promoteur,
Qui a accepté de m'encadrer et de suivre mon travail*

*Je remercie également les membres de jury de nous avoir fait l'honneur de
Juger mon travail et d'assister à la soutenance.*

*Mes chaleureux remerciements vont à mes parents,
qui m'ont supporté et encouragé tout au long de ce projet. Leur soutien
morale a été d'une grande importance
durant ces années.*

*Enfin, nous remercions également tous ceux qui nous ont aidés de près ou de loin à
réaliser ce modeste travail.*

Sabrina

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mes très chers parents Nadia et Boubekour que j'aime beaucoup et pour leurs sacrifices et soutiens tout au long de ma vie et auxquels je ne rendrai jamais assez « Que dieu les protège » ;

Mes adorables frères et sœurs

Mon mari Chafaa qui m'a aidé durant mon chemin de travail ;

Mes tantes et oncles ;

Mes grands-parents ;

Toute ma famille et mes amis ; exceptionnellement Arezki et messaad

Mes cousines et cousins ;

Tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin ;

Sabrina

Introduction Générale

Introduction Générale

Considéré depuis longtemps comme un univers restreint et fermé, l'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire, devant ces différentes perturbations les banques se retrouvent de plus en plus menacées par une diversité de risques nuisant à son activité et à sa position sur le marché financier. Les banques participent à la satisfaction des différents besoins des agents économiques, ces besoins peuvent être d'ordre financier ou des besoins de service. Les banques mettent en relation les offreurs et les demandeurs de capitaux et se livrent à des prestations de service en faveur de la clientèle et du public en général. Elles participent aussi à la fixation des prix, à la valorisation des titres financiers et la gestion des risques. La banque joue un rôle très important dans le financement de l'économie, gérant ainsi les dépôts et les épargnes, distribuant les crédits, animant les marchés financiers, sans oublier sa fonction principale qui est la création monétaire.

Effectivement depuis quelques années, l'environnement financier a été affecté par une vague de mutation, le secteur bancaire a été fortement touché. Toutes les activités d'une banque implique de prendre des risques. Ces risques sont rémunérés et doivent être maîtrisés. Les risques bancaires sont nombreux et directement liés aux fluctuations monétaires et aux marchés financiers. Pour être performantes, les banques doivent donc bien gérer ces risques en essayant notamment de prévoir leur impact financier à court terme comme à long terme.

Le risque inhérent au secteur bancaire se distingue par sa multiplicité et par son caractère multidimensionnel. En effet, le risque bancaire est inévitable pour un établissement bancaire lors de l'exercice de son activité. Dans ce contexte, l'analyse des risques bancaires reste un domaine très vaste et difficile à traiter de manière exhaustive. Les banques doivent bien gérer la politique en matière de surveillance des risques à travers l'exigence

L'octroi de crédit constitue pratiquement le service le plus demandé par les clients, ainsi le risque de crédit est l'une des causes majeures de la fragilité des systèmes et des résultats de ces établissements, le risque de crédit reste le plus dangereux et le plus ancien risque auquel est exposé une banque dans le cadre de son activité, par ce que l'octroi de ce dernier est toujours une opération risquée de la part d'un emprunteur défaillant, La banque travaille avec des fonds empruntés et fait face à des échéances de remboursement, elle a donc tout intérêt à choisir des entreprises solvables qui peuvent honorer leurs échéances de remboursement.

Introduction Générale

De ce fait un programme de maîtrise de risque de crédit devient une nécessité, c'est l'objectif recherché par la banque pour remédier à cette éventuelle défaillance.

Pour limiter et minimiser le risque de crédit, une étude approfondie est conçue avant l'opération, le banquier exige des garanties, l'importance de ces garanties exigées sont liées à l'échéance de crédit sollicité, plus l'échéance est lointaine plus les garanties exigées sont importantes. Quelque soit le crédit demandé, la décision d'octroi de crédit doit reposer, en premier lieu sur les possibilités et les capacités du client à rembourser et aux échéances convenues que le débiteur possède et qui doit sécuriser la créance de la banque.

Notre objectif est de savoir quelle façon et par quels moyens un banquier peut apprécier et évaluer les risques liés à un crédit bancaire, afin de prendre une décision adéquate. Notre problématique tourne autour de la question suivante : Comment gérer le risque du crédit bancaire?

Sous cette problématique, nous traiterons au cours de ce travail d'autres questions qui sont :

- On quoi consiste le risque de crédit bancaire ?
- Quels sont les risques découlant de l'octroi de crédit ?
- Quelles sont les préventions à prendre ?

Les principales hypothèses jugées adéquates aux questions posées sont les suivantes :

- **Hypothèse1** : les crédits sont accordés si les risques sont insignifiants.
- **Hypothèse2** : les crédits sont refusés si les risques sont élevés.

Notre méthodologie de recherche est basée sur la méthode descriptive en se basant sur des ouvrages et des revues de la littérature ayant trait aux différents aspects théoriques et règlementaires du système bancaire et la méthode analytique en effectuant un stage pratique à la BADR.

On a devisé notre travail en trois chapitres : Le premier chapitre traitera le cadre conceptuel et théorique du système bancaire en se basant sur la définition, le rôle de la banque et sa typologie en Algérie, puis on passera au crédit bancaire on abordera, sa définition, ses caractéristiques, et ses différents types.

Introduction Générale

Le deuxième chapitre porte sur la notion du risque de crédit, définition et différents types du risque de crédit ainsi la démarche de maîtrise du risque de crédit par la banque, méthodes d'analyses et d'évaluations du risque de crédit et ses limitations.

Enfin, le troisième chapitre est consacré à l'étude d'un cas pratique effectué au niveau de la banque BADR concernant l'octroi du crédit bancaire : présentation de la BADR de l'organisme d'accueil, essai dévaluation de risque d'octroi de crédit, et étude de cas de rentabilité de projet au sein de la BADR.

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

Chapitre 1 : Généralités sur les crédits bancaires.

Depuis de très nombreuses années, le risque de crédit est l'une des causes majeures de la volatilité des résultats des entreprises et des institutions financières. Comme toute entreprise, un établissement de crédit est exposé à une multitude de risques qui peuvent entraîner sa défaillance et sa faillite.

Le risque de crédit est très important pour les banques, les émetteurs d'obligations et leurs investisseurs. Il est soumis à la fois aux cycles économiques, à la conjoncture du secteur d'activité, au risque pays et aux événements propres à la vie de l'entreprise. Il diminue en phase d'expansion économique, car les gains considérables engrangés par les entreprises durant cette période réduisent de fait la probabilité de défaillance ; il augmente en période de récession, car les gains diminuant.

Dans la première section de ce premier chapitre nous présenteront les concepts de base du crédit bancaire, puis en deuxième section les différents types du crédit bancaire.

Section 1: Définitions et les rôles du crédit.

Le crédit bancaire est l'un des moyens les plus importants du financement de l'économie, il joue un rôle important dans le développement de l'activité économique.

1. Les concepts de base du crédit bancaire :

1.1 Définition du crédit :

Le mot crédit vient du verbe latin « créder », qui signifie « croire, faire confiance ». Et effectivement, celui qui consent un crédit « croit » en celui qui le reçoit. En d'autres termes, le créancier fait confiance à son débiteur.

Le crédit est défini comme étant « ...tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilées à des opérations du crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat notamment, le crédit-bail ». ¹

¹ L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

D'une façon générale, le crédit résulte de la combinaison de trois caractéristiques : Le temps ou le délai pendant lequel le bénéficiaire dispose des fonds prêtés, la confiance faite par le créancier au débiteur, la promesse de restitution des fonds prêtés.

- La première caractéristique du crédit est la notion du temps, c'est-à-dire l'incertitude. Ainsi, il est possible qu'une société ne révèle aucun risque de défaillance au moment de l'octroi d'un crédit moyen ou long terme, mais ce dernier peut se révéler dans l'avenir.
- La deuxième caractéristique du crédit est la confiance entre créanciers et débiteurs et se renforce grâce à la parfaite connaissance qu'elle acquière mutuellement les uns et les autres.
- La troisième caractéristique du crédit est la promesse de restitution des fonds prêtés.

Les risques inhérents à ce point découlent des deux points précédents. Si, une évolution défavorable se produit dans le temps ou que le débiteur ne respecte pas la confiance du créancier, le risque de non remboursement peut se réaliser.

Généralement, une opération du crédit considérée, du point de vue du prêteur, est une opération risquée qui suppose du crédit totalement exempt de risque, quelles que soient les garanties dont il est assorti. Le risque est, pratiquement, inespérable du crédit.

1.2. Rôles du crédit :

Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quelques soit leurs origine. Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes car il ²:

- Permet d'accroître la qualité de production ;
- Met à la disposition d'une personne un pouvoir d'achat immédiat, ce qui facilite les échanges entre les entreprises et entre les entreprises et les particuliers ;
- Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et de commercialisation;
- Est un moyen de création monétaire.

Section 2 : Les différents types du crédit bancaire

²Petit-Dutallis G. : « Le risque du crédit bancaire » ; Edition Dunod ; Paris ; 1999 ; P.20.3 et Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2003 ; P.20.3

Vu la diversité des besoins des agents économiques, nous pouvons distinguer plusieurs types du crédit, à savoir :

2.1. Le crédit d'exploitation :

Les crédits d'exploitations permet aux entreprises de couvrir en temps leurs besoins de trésorerie, en finançant l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou réalisable. Il sert, généralement, à lui procurer des liquidités ; de façon à pouvoir assurer des paiements à court terme, dans l'attente de recouvrement de créance facturée. Ces liquidités sont soumises aux variations saisonnières ou conjoncturelles. Les crédits à court termes ou les crédits d'exploitations peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir³ :

2.1.1. Les crédits par caisse :

Les crédits par caisse sont considérés comme crédit à court terme, les crédits qui impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrer sa trésorerie à court terme, on distingue entre :

- **Les crédits par caisse globaux :**

Les crédits par caisse globaux permettent à l'entreprise d'équilibrer sa trésorerie en finançant de son actif circulant (stocks et créances) sans qu'il soit, affecté à un besoin bien précis. Les besoins couverts par ces concours sont dus, essentiellement, à la différence en montant et dans le temps entre les recettes et les dépenses d'exploitations réalisée dans le temps.

Leur importance relative dépend directement de la durée du cycle de production et/ou stockage, de phénomènes accidentels tels que les retards livraisons et de facturations et, également, le caractère saisonnier de l'activité. Ces crédits son assez souples et techniquement simples, mais ils représentent un grand risque pour la banque en matière de suivi de leur utilisation. On distingue plusieurs crédits par caisse globaux, qui sont⁴:

a) La facilité de caisse : La facilité de caisse est « un concours bancaire consenti à l'entreprise, destiné à faire face à une insuffisance momentanée de trésorerie due à un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes. Cette situation se produit, généralement, vers la fin

³Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.286.

⁴Benhalima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.60

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

de chaque mois, à l'occasion des échéances fournisseurs, des paies du personnel, règlement de la TVA,...etc.»⁵.

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie. Cette autorisation est accordée pour une période donnée, jusqu'à une date limite à partir de laquelle l'autorisation tombe et nécessite une nouvelle étude en générale, les banques reviennent leurs autorisations à la lecture des résultats de l'entreprise grâce aux documents comptables que les dirigeants leur auront remis). Bien qu'ayant, généralement, une validité annuelle, elle ne doit être utilisée que pour une période très limitée (échéance de fin du mois, par exemple). Elle répond aux besoins de financements dus au décalage des entrées et sorties de fonds, son remboursement est assuré chaque mois par les rentrées décalées. Elle est le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement. Son montant dépasse rarement un mois du chiffre d'affaire.

b) Le découvert ou avance bancaire : Le mot découvert « est un terme générique qui recouvre un ensemble de concours divers, mais dans les causes doivent pouvoir être définies. Il n'est pas indispensable à la vie de l'entreprise, mais il lui permet de « mieux vivre ». De ce point de vue, il est donc destiné à compléter les moyens de financement, dans des circonstances déterminées, ce qui n'exclut d'ailleurs pas de renouvellement »⁶.

Le principe du découvert est semblable à celui de facilité de caisse, c'est-à-dire avoir un compte débiteur. La différence entre ces deux techniques du financement se situe dans la durée, puisque le découvert accordé pour une période plus longue (un (01) mois jusqu'à 1 an).

Il y a lieu de distinguer entre deux formes de découvert, à savoir⁷ :

- Le découvert simple : Le client est autorisé à faire passer son compte en position débitrice dans la limite du plafond autorisé qui dépasse rarement les quinze (15) jours du chiffre d'affaire, les agios seront par la suite décomptés sur le montant utilisé.
- Le découvert mobilisable : Dans ce cas, le découvert accordé est mobilisé par un Billet à Ordre de 90 jours renouvelable. La banque pourra, ensuite, réescompter l'effet auprès de la Banque d'Algérie. En plus, l'effet représente une garantie au profit de la banque en cas de défaillance du débiteur. Les agios seront décomptés sur le montant utilisé.

⁵Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.288

⁶Boudinot A et Frabot J-C. : « Technique et pratique bancaire » ; 2^{ème} édition ; Sirey ; Bruxelles ; 1972 ; P.105.

⁷Boudinot A et Frabot J-C. : « Technique et pratique bancaire » ; 2^{ème} édition ; Sirey ; Bruxelles ; 1972 ; P.105.

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

En aucun cas, ces deux (02) types du crédit (facilité de caisse et découvert) ne devront dépasser 15 jours du chiffre d'affaire¹¹. Cela, doivent être exceptionnels et limités (règlement de la Banque d'Algérie). L'autorisation est, généralement, accordée pour une durée d'une (01) année pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Ces crédits sont accordés verbalement sans aucune possibilité de confirmation. En ce qui concerne les risques, ce sont les catégories du crédit les plus risquées, du fait des risques commerciaux (mévente) ou d'impayés et d'un suivi difficile pour éviter le détournement de l'objet du crédit.

Les crédits de compagne ou crédit saisonnier

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que l'on appelle une « activité saisonnière ». C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte (Exemple : la vente des parapluies, des écharpes, bouées, crèmes glacées, jouets, vêtements d'hiver, ...etc.) ou qu'elle ne peut que sur une période très courte et vendre toute l'année (Exemple : agriculture, conserveries, ...etc.), elle peut aussi avoir, exceptionnellement, une charge importante de trésorerie à assurer (lancement d'une campagne de publicité, par exemple).

Dans tous les cas, l'entreprise ne pourra pas et ne devra pas assurer ce décalage avec ses seuls capitaux, elle demandera pour cela un crédit de compagne. Le crédit de compagne est « un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière »⁸.

Le crédit accordé par la banque sera sur la base du besoin le plus élevé en montant et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes. Pour cela, le banquier demande un plan de financement afin de justifier les besoins de financement et de déterminer le délai de remboursement. Ce plan fait apparaître, mois par mois, les besoins et les ressources prévus.

Le crédit est accordé pour une période allant de trois (03), six (06) à neuf mois selon le cas. Chiffre d'affaire c'est annuel (durant une année), 15 jours du chiffre d'affaire, c'est le chiffre d'affaire réalisé pendant 15 jours durant l'année.

En aucun cas, ces deux (02) types du crédit (facilité de caisse et découvert) ne devront dépasser 15 jours du chiffre d'affaire. Cela, doivent être exceptionnels et limités (règlement de

⁸Benhalima A. : « Pratique et technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.63.

la Banque d'Algérie). L'autorisation est, généralement, accordée pour une durée d'une (01) année pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Ces crédits sont accordés verbalement sans aucune possibilité de confirmation. En ce qui concerne les risques, ce sont les catégories du crédit les plus risquées, du fait des risques commerciaux (mévente) ou d'impayés et d'un suivi difficile pour éviter le détournement de l'objet du crédit.

- **Les crédits de compagnie ou crédit saisonnier :**

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que l'on appelle une « activité saisonnière ». C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte (Exemple : la vente des parapluies, des écharpes, bouées, crèmes glacées, jouets, vêtements d'hiver, ...etc.) ou qu'elle ne peut que sur une période très courte et vendre toute l'année (Exemple : agriculture, conserveries, ...etc.), elle peut aussi avoir, exceptionnellement, une charge importante de trésorerie à assurer (lancement d'une campagne de publicité, par exemple).

Dans tous les cas, l'entreprise ne pourra pas et ne devra pas assurer ce décalage avec ses seuls capitaux, elle demandera pour cela un crédit de compagnie. Le crédit de compagnie est « un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière »⁹.

Le crédit accordé par la banque sera sur la base du besoin le plus élevé en montant et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes. Pour ce la, le banquier demande un plan de financement afin de justifier les besoins de financement et de déterminer le délai de remboursement. Ce plan fait apparaître, mois par mois, les besoins et les ressources prévus.

Le crédit est accordé pour une période allant de trois (03), six (06) à neuf mois selon le cas.

Le banquier doit rendre en considération la nature des produits pour se prémunir contre les risques de la compagnie notamment, le risque de mévente. Deux types de produits peuvent se présenter, à savoir¹³:

⁹Benhalima A. : « Pratique et technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.63.

- Si le produit ne se vend pas, n'est pas périssable et peut être stocké et vendu plus tard, dans ce cas le remboursement du crédit n'est pas compris, mais retardé.
- Si le produit ne se vend pas, il est périssable, dans ce cas le remboursement du crédit est compris.

En pratique, le banquier dans le but d'éviter tout risque d'immobilisation, fait souscrire à son client un ou plusieurs billets à ordre du montant du crédit accordé. Ce billet sera escompté par le banquier qui créditera le compte de son client de la somme portée sur le billet, diminué des agios prélevés à la source et pourra, ensuite, être réescompté auprès de Banque Centrale (BC).

- **Le crédit relais :** Le crédit relais est un concours qui permet à l'entreprise d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis résultat d'une opération ponctuelle hors exploitation (augmentation du capital, vente d'un terrain, un immeuble, un fonds de commerce ou le déblocage d'un emprunt). En accordant ce type de crédit, le banquier s'expose à deux risques, qui sont¹⁰:
 - L'opération devant assurer le remboursement du crédit ne se réalise pas ;
 - Les fonds provenant de l'opération sont déterminés du remboursement du crédit.

Pour cela, le banquier ne doit accorder ce type de crédit que si, la réalisation de l'opération est certaine ou quasi-certaine. En outre, le montant du crédit à accorder doit être inférieur aux sommes à recevoir pour se prémunir contre une éventuelle surestimation du prix de cession lors des prévisions.

- **Les crédits par caisse spécifiques :** A la différence des crédits de trésorerie globaux qui couvrent des besoins de natures et d'origines très diverses, les crédits par caisse spécifique participent, généralement, au financement de l'actif circulant, c'est-à-dire : les stocks et le poste client dont le poids peut être, particulièrement, lourd pour l'entreprise. Aussi, ces crédits comportent des garanties réelles qui sont directement à l'opération du crédit, contrairement aux crédits de trésorerie où les garanties sont, généralement, accessoires, Ils peuvent revêtir les formes suivantes¹¹¹² :
- **L'escompte commercial :** L'escompte est « une opération du crédit par laquelle, le banquier met à la disposition du porteur d'un effet de commerce non échu le montant

¹⁰Luc B-R.: « Principe de technique bancaire » ; 21^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.116

¹¹Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 23^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2004 ; P.210.

¹²Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2000 ; P.240 et 241

de cette effet (déduction faite des intérêts et commissions) contre transfert à son profit de la priorité de la créance et de ses accessoires »¹³. Toute fois, l'escompte peut, également, porter sur des chèques, car bien qu'ils soient payables à une, leur reconnaissance peut nécessiter un délai, surtout si le lieu de leur paiement est éloigné. L'escompte permet aussi au fournisseur détenteur d'un effet de commerce de mobiliser immédiatement sa créance, sans attendre la date du règlement initialement convenue avec son client en cas escomptant l'effet auprès de son banquier.

L'escompte est une opération qui consiste pour le banquier à racheter d'une entreprise les effets de commerce, dont elle est porteuse, avant l'échéance et moyennant le paiement d'agios, l'escompte fait donc intervenir trois parties¹⁴:

- L'entreprise bénéficiaire de l'effet, appelée « le cédant » ;
- Le débiteur de l'effet, appelé « le cédé » ;
- Le banquier, qui est appelé « le cessionnaire ».

Pratiquement, le cédant va remettre l'effet de commerce à sa banque, soit en l'endossant si le nom du bénéficiaire est déjà indiqué, soit en portant son banquier comme bénéficiaire de l'effet. L'opération d'escompte présente quelques caractéristiques, à savoir¹⁵:

- La compétence des tribunaux de commerce en cas de non- paiement de la traite à l'échéance ;
- La procédure juridique ne pourrait, toutefois, être étonnée qu'auprès de l'établissement d'un « protêt faute paiement » ;
- Le transfert juridique de la provision est entre les mains de l'endossataire ;
- La solidarité de la créance.
- La contre-passation des effets impayés fait prendre à la créance sous caractère combiné.

L'escompte présente des avantages certains pour la banque, qui sont¹⁶:

¹³Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 25^{ème}édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.292

¹⁴Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 25^{ème}édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.292

¹⁵Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 25^{ème}édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.292.

¹⁶Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 25^{ème}édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.292.

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

- C'est une opération du crédit qui est protégée par les dispositions du droit bancaire ;
- La banque a la possibilité, sous certaines réserves, de négocier le papier escompté à la Banque Centrale si, elle a des besoins de la trésorerie.
- Uniquement des effets pour les périodes inférieures à 90 jours sont réescomptés.

En escomptant l'effet, le banquier accorde un crédit à son client. Ce crédit ne sera payé qu'à l'échéance par une tierce personne. Par conséquent, le banquier doit s'assurer de la qualité de son client et de celui qui doit payer.

- **L'affacturage ou le factoring :**

L'affacturage est « un contrat par lequel un établissement du crédit spécialisé appelé factor, achète les créances détenues par un fournisseur appelé vendeur sur ses clients appelées acheteurs »¹⁷.

Ou bien, le factoring est « un acte au terme duquel une société spécialisée appelé « factor » devient subrogée aux droits de son client appelé « adhérent » en payant ferme à ce dernier le montant intégral d'une facture à l'échéance fixe, résultat d'un contrat et en prenant à sa charge moyennant rémunération, les risque de non remboursement »¹⁸.

A travers cette définition, on peut assimiler l'affacturage à un transfert de créances commerciales par subrogation conventionnelle de leurs titulaires à un établissement appelé « factor » qui se charge du recouvrement moyennant une commission et garantit ainsi le risque de non-paiement, même en cas de défaillance du débiteur. Par conséquent, le factoring est, à la fois, un procédé de recouvrement, une technique de garantie des risques et un moyen de financement.

- **L'avance sur marchandise :**

L'avance sur marchandise est une avance accordée, aux entreprises et destinée au financement de marchandises remises en gage au créancier. Cette technique permet aux clients de régler son fournisseur et de bénéficier suffisamment du temps pour revendre sa marchandise dans les brefs délais.

¹⁷Benhalima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.107.

¹⁸Article 543 du code de commerce algérien.

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

Le bénéficiaire de l'avance doit être posséder des marchandises. Ces dernières seront déposées, soit donc un entrepôt appartenant à la banque (ou loué par celle-ci), soit entre les mains d'un tiers-consignataire.

Autre la dépossession du gage, le banquier doit s'assurer de la nature, de la qualité et de la valeur de marchandises à financer, du secteur d'activité de l'entreprise et de la conjoncture économique. Le montant de l'avance sera fixé sur la base des critères précédents.

Celui-ci, doit, toujours, être inférieur à la valeur de la marchandise gagée.

- **L'escompte de warrant :**

Le warrant est « un effet de commerce revêtu de la signature d'une personne qui dépose, en garantie de sa signature et dans les magasins généraux, des marchandises dont elle n'a pas l'utilisation immédiate »¹⁹. Autrement dit, les warrants est un bulletin de gage qui permet à l'entreprise de bénéficier d'une avance auprès de sa banque. La dépossession, dans le cas de l'entreposage de la marchandise dans un magasin général, est dite parfaite.

- **Avance sur marché public :**

Un marché public « est un contrat passé entre un entrepreneur et une administration publique pour la fourniture de biens ou l'exécution de travaux »²⁰. La passation des marchés peut se faire selon trois modes : L'adjudication générale, l'adjudication restreinte et le marché de gré à gré. La réalisation des marchés pose aux entreprises un grand problème de trésorerie, du fait que le règlement des livraisons objet d'un marché n'intervient qu'après service rendu, constaté et avec retard. Ce retard dans le règlement, justifie le recours de ces entreprises aux banques pour trouver le financement nécessaire à leurs besoins.

Comme principale garantie, l'entreprise procède au nantissement du marché en faveur de la banque. Appelé aussi délégation du marché, le nantissement du marché a pour effet de permettre au créancier gagiste (banque) d'encaisser, d'une manière exclusive, les sommes représentatives des créances détenues par le client sur l'administration. Les avances susceptibles sont les suivantes²¹:

¹⁹Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2000 ; P.237.

²⁰Idem ; P.240 et 241

²¹Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2000 ; P.242

- Le crédit de financement : C'est un financement accordé avant la naissance de droits de paiement pour l'entreprise.
- Les avances sur créances nées non constatées : Ce sont des mobilisations de créances relatives à des travaux réalisés par l'entreprise, mais non encore constatés par l'administration. L'avance ne doit pas dépasser 50% du montant de la facture présentée.
- Les avances sur créances nées constatées : Ce sont des mobilisations de créances relatives à des travaux effectués et dûment constatées par l'administration. Dans ce cas, la sécurité du banquier est plus grande, l'avance peut atteindre 80% du montant de la facture.
- **L'avance sur titres :**

L'avance sur titre est une technique qui permet à des clients détenteurs d'un portefeuille de titres (Bons De Caisse « BDC », Dépôt A Terme « DAT » et obligation) d'obtenir des avances, en proposant ces titres comme garantie « les titres nominatifs ou à ordre peuvent être mis en gage... »²². Ces avances sont consenties, principalement, sur les DAT et les BDC en contrepartie du nantissement de ces derniers et du blocage des contrats de DAT.

La réalisation de l'avance se fait par mise à disposition de l'emprunteur d'une somme correspondant à 80% de la valeur des titres nantis. Le client paie les intérêts sur les sommes utilisées et non pas sur la totalité du montant avancé. La durée du prêt ne doit dépasser en aucun cas l'échéance du titre.

- **L'avance sur factures :** L'avance sur facture est « est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques, généralement, domicilier aux guichets de la banque prêteuse »²³.

En pratique, le banquier exige du demandeur de cette forme de concours, le bon de commande, le bon de livraison, la facture certifiée par le maître de l'œuvre et l'engagement du débiteur à virer irrévocablement les sommes dues, au profit du compte du client domicilié à l'agence. Le montant du crédit est limité au maximum à 70% du montant des factures.

2.1.2. Les crédits par signature :

²²L'article 976 du code civil.

²³Benhalima A. : « Pratique des techniques bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.165

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

Un crédit par signature est un engagement du banquier envers des tiers à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, en cas où ces derniers s'avéreraient défaillants. Les crédits par signature se présentent sous quatre (04) formes, à savoir²⁴:

- **L'aval :**

L'aval est « un cautionnement solidaire, c'est-à-dire un engagement de payer pour le compte d'un tiers si, ce dernier ne s'acquitte pas. Il est donné, obligatoirement, par signature manuscrite, sur une lettre de change, un billet à ordre et même sur un chèque »²⁵.

L'avaliste s'engage solidairement et conjointement à payer le montant de l'effet à avaliser à l'échéance, dans le cas où le débiteur avalisé ne viendrait pas à le faire à la date prévue par le papier. Il peut être porté sur l'effet, sur une allonge ou être donné par un acte séparé.

Lorsque l'aval est donné par acte séparé, pour une personne dûment dénommée, l'avaliseur n'est tenu qu'envers l'avalisé, il n'est pas obligé à l'égard des porteurs successifs.

L'aval constitue un crédit par signature lorsqu'il est accordé par la banque.

- **L'acceptation :**

L'acceptation est « l'engagement pris par le tiré de payer la lettre de change à la personne qui sera porteuse légitime à l'échéance »²⁶. Ce crédit est, surtout, utilisé par les banques dans le commerce international. Il permet de substituer la signature du banquier à celle de son client.

En effet, le vendeur ou son banquier n'étant pas en mesure d'apprécier la valeur des signatures de chacun des acheteurs d'un pays étranger, exige la signature du banquier de ceux-ci.

²⁴Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 21^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.280.

²⁵Beranlard J-P. : « Droit du crédit » ; 4^{ème} édition ; Aengde ; Paris ; 1997 ; P.189.

²⁶L'article 644 de code civil.

La principale forme du crédit par acceptation accordée par la banque est celle liée à une ouverture du crédit documentaire, lequel est, alors, réalisé non pas, document contre paiement, mais document contre l'acceptation.

▪ **Le cautionnement :**

Le cautionnement est « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui même »³⁰. La caution est un engagement pris par la banque pour le compte de son client, de s'exécuter en cas de défaillance de celui-ci envers un tiers. La caution peut avoir objet³¹:

- **De différé des paiements :** Il s'agit, par exemple, de l'obligation cautionnée ou de la caution d'enlèvement ;
- **D'éviter les paiements :** C'est le cas, de la caution d'adjudication ;
- **D'accélérer des rentrées de trésorerie :** Il s'agit, ici, de la caution de remboursement d'acompte ou de retenues de garantie. On peut distinguer entre deux formes de cautionnement, qui sont :

- Le cautionnement simple : Dans ce cas, la caution peut requérir le bénéfice de discussion. Le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.
- Le cautionnement solidaire : Dans ce cas, la caution ne peut pas opposer au créancier le bénéfice de discussion. Le créancier peut poursuivre, indifféremment, le débiteur principal ou la caution.
- **Le crédit documentaire :** Le crédit documentaire est « un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de documents prévus à l'ouverture du crédit »²⁷.

Le crédit documentaire est l'engagement pris par la banque pour le compte de son client importateur, de garantir à l'exportateur de paiement de marchandises contre la remise des documents qui attestent l'exploitation, la qualité et la conformité des marchandises stipulées dans le contrat. La particularité du crédit documentaire réside dans le fait qu'il peut être²⁸:

²⁷31Thierry D. : « Droit Bancaire » ; Edition Dalloz ; Paris ; 2007 ; P.50.

²⁸Laure S. : « Droit commerciale et droit du crédit » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2005 ; P.77 et 78

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

- Révocable : La banque peut revenir sur son engagement, et ce, avant l'exportation des marchandises ;

- Irrévocable : La banque peut revenir sur son engagement que d'abord parties ;
- Notifié : la banque est seule engagée ;
- Confirmée : L'engagement de la banque est conforté par celui d'un correspondant dans le pays de l'exportateur. Comme tout concours bancaire, les engagements par signature ont des avantages et des inconvénients pour la banque tout comme pour le client. Au titre des avantages pour la banque, les engagements par signature rapportent des commissions, n'entraînent pas de décaissement à leur mise en place, et permettent à la banque de se subroger dans les droits du créancier de son client.

Au titre des inconvénients, les engagements par signatures sont des risques difficiles à maîtriser et leur suivi est lourd. Pour le client, l'engagement de la banque valorise son image de marque et permet une meilleure gestion de sa trésorerie. Cependant, les frais financiers et les garanties exigées de fonds en constitution de provision sont des inconvénients liés à l'engagement qu'il obtient de la banque.

2.2. Les crédits d'investissements :

Les crédits d'investissements sont des garanties qui permettent aux entreprises d'acquérir des équipements, des biens et des matériels à leur création ou en vue de développer leur activité.

Les ressources dégagées pour le fonctionnement de ces biens acquis contribueront au remboursement du crédit.

2.2.1. Les Crédits à Moyen Terme (CMT) :

Le crédit à moyen terme s'inscrit dans la fourchette deux (02) à sept (07) ans. Il est, essentiellement, accordé pour l'acquisition des biens d'équipements amortissables entre huit (08) et dix ans (10) ans. Le crédit à moyen terme accordé soit par une seule banque, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé (crédit d'équipement des Petite et Moyennes Entreprise (PME),...). Celui-ci, s'applique, à des investissements de durée moyenne tels que les véhicules et les machines et de façon plus générale, à la plus part des biens

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

d'équipements et moyens de production de l'entreprise. On distingue trois types du crédit à moyen terme, à savoir²⁹:

- **Le crédit à moyen terme réescomptable :**

Pour pouvoir faire face l'immobilisation des fonds décaissés à l'occasion de la réalisation du crédit, la banque est obligée de recourir au réescompte auprès de la Banque Centrale.

La Banque Centrale peut réescompter aux banques et aux établissements financiers pour des périodes de six (06) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation du crédit à moyen terme doivent avoir l'un des objectifs suivants³⁰:

- Développement des moyens de productions ;
- Financement d'exploitation et construction d'immeubles d'habitation.

Ces réescomptes sont renouvelables, mais pour une période ne pouvant pas excéder trois(03) années. Les effets à réescompter doivent comporter, en plus de la signature du cédant, deux signatures de personnes physiques ou morales notoirement solvables, dont l'une peut être remplacée par la garantie de l'Etat.

- **Le crédit à moyen terme mobilisable :**

Dans ce type du crédit, la banque ne s'adressera pas à la BC pour se renforcer, mais cherchera plutôt à mobiliser son crédit sur le marché financier, lequel est, malheureusement, inopérant en Algérie (il est dans sa phase embryonnaire).

La mobilisation est une opération par laquelle un créancier (le banquier dans notre cas) retrouve auprès d'un organisme mobilisateur la disponibilité des sommes qu'il a prêtées de son débiteur sur la base du papier constatant sa créance sur ce dernier. L'obtention d'un accord préalable de la part de l'organisme mobilisateur est assez souvent nécessaire pour avoir accès à cette mobilisation.

- **Le crédit à moyen terme non refinançable :**

²⁹Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 23^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2004 ; P.260.

³⁰L'article 71 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

Le crédit à moyen terme non refinançable est un crédit qui n'offre pas de possibilités de refinancement à la banque ; il est alimenté par la propre trésorerie de cette dernière. Il en résulte que le taux d'intérêt débiteur appliqué à ce type de crédit est plus élevé que celui appliqué aux CMT refinançables.

2.2.2. Les Crédits à Long Terme :

Ces crédits ont une durée qui dépasse les sept (07) ans avec une période de différé de deux (02) ans à quatre (04) ans. Ils sont destinés à financer les immobilisations lourdes et en particulier les constructions. La durée du financement correspond, généralement, à la durée d'amortissement des immobilisations financées et le montant du crédit ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement.

2.2.3. Le crédit-bail ou leasing :

Le crédit-bail est « une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise.

Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle, généralement, faible en fin de contrat »³¹.

Le crédit-bail n'est pas une simple location car, le contrat est assorti d'une promesse d'une vente. Ce n'est pas une vente à tempérament car, l'utilisateur n'est pas prioritaire du bien financé. Ce n'est pas une location-vente car, le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain délai.

Dans cette forme du crédit met en relation trois (03) partenaires³²:

- Le crédit-bailleur (banque) ;
- Le crédit preneur (l'entreprise) ;
- Le fournisseur.

³¹Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.344.

³²Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 23^{ème} édition Dunod ; Paris ; 2004 ; P.345.

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

Il existe deux formes de leasing, selon que le bien à financer sera mobilier ou immobilier³³ :

- **Crédit-bail mobilier** : Il porte sur des biens d'équipements qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise ; il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Il est distribué par des sociétés spécialisées filiale de banques. Les concours de ces établissements sont fonction de leur fonds propres.
- **Crédit-bail immobilier** : Il concerne des biens professionnels déjà construits ou à construire. Il pouvant adopter le statut de sociétés immobilières pour le commerce de l'industrie. En effet, l'entreprise choisit son équipement, le fournisseur est réglé par la société du crédit-bail, la durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué. A la fin du contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer ou dans certains cas renouveler le contrat sur de nouvelles bases.
 - **Les avantages de crédit-bail** : Le crédit-bail présente des avantages, qui sont³⁴:
 - Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation ;
 - Il n'existe aucun autofinancement ;
 - L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas à fournir de garantie réelle;
 - Il n'y a pas d'immobilisation au bilan, puisqu'il s'agit de location ;
 - Les loyers sont passés en frais généraux, à condition que la durée de location corresponde à la vie économique du bien loué.
 - **Les inconvénients du crédit-bail** : Le crédit-bail présente des inconvénients, qui sont⁴⁰:
 - Il s'agit d'une technique du financement d'un coût élevé, surtout pour les petits

Investissements ;

- Ce type de financement est réservé aux biens standards ;
- Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie ;
- Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issue du contrat.

³³Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 23^{ème} édition Dunod ; Paris ; 2004 ; P.345.

³⁴Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 25^{ème} édition Dunod ; Paris ; 2008 ; P.345.

2.3. Le financement du commerce extérieur :

Le commerce extérieur désigne l'ensemble des transactions commerciales (importation et exportation) réalisé entre un pays et le reste du monde. Ces transactions engendrent une importante circulation des biens, des services et des capitaux. Les opérations avec l'extérieur comportent beaucoup de risques en raison de : l'éloignement des partenaires, de la différence des réglementations, des problèmes de langue et des politique monétaires et financière.

Les pouvoir publics encouragent les opérations économiques nationales à s'ouvrir sur l'extérieur. Par conséquence, les banques sont amenées à satisfaire les besoins de l'entreprise en matière de réalisation d'opération d'importations et d'exportations. Ces opérations peuvent être réalisées par le biais de diverses formes de crédits, liées à chaque fois, à l'objet du financement, soit les exportations ou les importations.

2.3.1. Financement des exportations :

Dans plusieurs cas, on trouve suite au manque des fonds, des difficultés dans l'activité d'import/export. De ce fait, les contractants sont forcés de solliciter les banque qui leurs permettent de bénéficier du financement spécifique. Dans le registre des crédits destinés au financement des exportations, on distingue³⁵:

- **Le crédit fournisseur** : Est un crédit bancaire accordé directement au fournisseur (exportateur) qui lui-même consenti un délai de paiement de son partenaire étranger (importateur). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger³⁶.
- **Le crédit acheteur** : Est un financement directement consenti à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur.³⁷

2.3.2. Financement des importations :

³⁵Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7ème édition ; Economica ; Paris ; 2001 ; P.580.

³⁶Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8ème édition ; Economica ; Paris ; 2003 ;

³⁷Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8ème édition ; Economica ; Paris ; 2003 ;

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

Les opérations réalisées à l'international, de par l'éloignement géographique, les différences de réglementations et des longues, revêtent des risques considérables pour des opérateurs économiques les initiant. Les banques interviennent pour faciliter la réalisation des opérations d'importations par des techniques du financement des importations, qui sont³⁸:

- L'encaissement documentaire ou la remise documentaire : est une technique de règlement, par laquelle, un exportateur mandate sa banque pour recueillir, par l'intermédiaire de son correspondant, le règlement ou l'acceptation de l'acheteur, au moment de la présentation des documents représentatifs de la marchandise.
- Le crédit documentaire : Est un engagement de pris par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises ou l'acceptation d'une traite contre la remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat³⁹.

2.4. Les crédits aux particuliers :

Comme les entreprises, les particuliers peuvent avoir des ressources suffisantes pour financer leur besoins, comme il peut leur arriver que leurs disponibilités ne leur permettent pas de réaliser une opération. Pour cela, ils peuvent solliciter l'appui du banquier pour face à leurs divers besoins.

Les crédits aux particuliers sont des crédits affectés, essentiellement, à la consommation de biens et services octroyés à des personnes physiques pris en dehors de leurs activités professionnelles. Les crédits aux particuliers peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir :

2.4.1. Le crédit à la consommation :

Le crédit à la consommation est un nouveau produit bancaire permettent aux particuliers d'acquérir, sous certaines conditions, des équipements domestiques fabriqués et/ou montés, ou des produits importés tel que les automobiles par le recours à des facilités de paiement. Cette

³⁸Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 24^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2006 ; P.271.

³⁹Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8^{ème} édition ; Economica ; Paris ; 2003 ;

Chapitre I : Généralités sur les crédits bancaires.

forme du crédit est accordée aux résidant sur le territoire national, avec une activité stable et un revenu régulier. Le montant du crédit peut aller jusqu'à 70% du coût total du bien acheté⁴⁰.

2.4.2. Le crédit immobilier :

Le crédit immobilier est un prêt octroyé par une banque aux particuliers et aux entreprises est destiné à financer une opération immobilière (acquisition, construction, travaux,...). Le logement peut être affecté à une résidence principale, secondaire ou à un investissement locatif. Les établissements prêteurs prennent, généralement, une hypothèque sur le bien acheté, se protégeant ainsi contre le non remboursement du prêt⁴¹.

Conclusion

La banque a un rôle important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste en l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets. Les crédits sont parmi les principales ressources des banques et le moteur de la création monétaire.

Les crédits destinés aux particuliers représentent une nouvelle formule, notamment le crédit à la consommation qui se réfère au crédit dans une forme donnée aux consommateurs, et qui permet de relance de la production, et de générer de nouvelles sources pour les banques, en contrepartie de la satisfaction des besoins des ménages.

⁴⁰Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.149.

⁴¹Philippe N. : « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1^{er} édition ; De Boeck université ; Bruxelles ; 2004 ; P.50.

Chapitre II : Gestion des risques bancaires.

Chapitre 2 : Gestion des risques bancaires.....	
Introduction	
Section 1 : généralités sur Le risque bancaire	
Section 2 : processus de gestion	
Conclusion.....	

Introduction

Les banques exercent leur activité dans un environnement en évolution, qui leur offre d'importances opportunités mais qui se caractérise aussi par des risques complexes et variables qui pourraient les mettre en péril et même menacer la stabilité de leurs systèmes.

Pour que ces banques arrivent à survivre dans un tel environnement et mieux gérer les risques auxquels elles sont exposées, elles sont appelées à respecter certaines règles pour assurer leur bon fonctionnement.

En effet, suite aux nombreuses dérives et faillites intervenues durant ces dernières années, le monde de la banque a entamé un processus de réglementation visant à assurer un meilleur contrôle, une meilleure évaluation et une gestion pertinente des risques.

L'objet de la première section est de présenter les généralités relatives aux risques bancaires (les différents types de risques auxquels une banque doit faire face) ; ainsi que le processus de la gestion de ces risques (définition, objectifs, politiques et les étapes de la gestion des risques). Au cours de la deuxième section, nous allons mettre la lumière sur la réglementation prudentielle comme outil de gouvernance face aux risques bancaires

Section 1 : Le risque bancaire, généralités et processus de gestion

Le risque fait partie de la vie quotidienne de la banque puisqu'elle vit dans un environnement qui ne cesse de changer. Afin de faire face aux nombreux risques encourus, la banque a adopté un processus de gestion considéré comme un élément indispensable pour assurer son bon fonctionnement. Pour cela, avant de présenter ce processus de gestion, il est opportun de passer en revue la définition du risque et les facteurs qui le génèrent, ainsi que ses différents types.

1.1. Définition du risque

Etymologiquement, « le mot risque vient du latin *resecare* qui signifie la rupture dans ». En outre, le risque peut être défini comme suit : « Le risque correspond à l'occurrence d'un fait imprévisible, ou à tout le moins certain, susceptible d'affecter les membres, le patrimoine, l'activité de l'entreprise et de modifier son patrimoine et ses résultats ».

D'une manière générale, le risque est « une situation (ensemble d'événements simultanés ou consécutifs) dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entreprise qui le subit ».¹

Tous les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses. La conséquence directe importante est que toute mesure du risque repose sur l'évaluation de telles dégradations et de leur impact sur les résultats. Le risque, inhérent au secteur bancaire se distingue par sa multiplicité et par son caractère multidimensionnel ne pouvant être mesuré par un seul indicateur.

1.2. Les facteurs de risques

Les facteurs de risque sont des variables dont on ne peut ni connaître ni prévoir l'existence et/ ou l'évolution. Ils constituent ce que l'on appelle « l'information disponible » et peuvent modifier la valeur d'un portefeuille donné à un moment donné. Ces facteurs peuvent être ²:

- Qualitatifs (un événement politique ou économique) ou quantitatifs (le niveau d'un indice boursier);
- Observables (le prix du baril de pétrole) ou inobservables (la volatilité des taux à 10 ans...);
- Récurrents (les cours de change) ou ponctuels (la publication de l'indice de consommation).

¹ Barthelemy. B, « Gestion des risques », éditions d'organisation, Paris, 2001, p.13.

² Bernard. P, « Mesure et contrôle des risques de marché », éditions Economica, Paris, 1996, p.59.

Chapitre II : Gestion des risques bancaires.

Les facteurs de risque ne doivent pas être redondants mais en aussi grand nombre que possible, afin d'expliquer clairement les variations qui peuvent générer des risques.

1.3. Les différents risques bancaires :

Le risque est inévitable pour un établissement bancaire lors de l'exercice de son activité. En général il existe trois types du risque présentés ci-après.

1.3.1. Le risque de crédit

Le risque de crédit est le premier risque auquel est exposée une banque, il désigne le risque de non solvabilité d'un client, c'est –à-dire « le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations »³

Il est lui-même décomposé en trois catégories.

1.3.1.1. Le risque de défaut

Le risque de crédit fait souvent référence au risque de défaut, également appelé le risque de crédit « pur », qui est défini par l'agence Moody's comme étant « tout manquement ou retard sur le paiement du principal ou des intérêts ».⁴

1.3.1.2. Le risque de dégradation de la qualité du crédit

Le risque de crédit désigne également, d'une façon plus nuancée, celui de la dégradation de la situation financière de l'emprunteur (Down Grading Risk). En effet, si la perception de la qualité de l'emprunteur se détériore, sa prime de risque augmente, ce qui fait déprécier sa valeur sur le marché même si le défaut ne survient pas.

1.3.1.3. Le risque lié au taux de recouvrement

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de l'exposition aux risques et déterminer ainsi le montant de la créance qui pourra être récupéré en entreprenant des procédures judiciaires, suite à la faillite de la contrepartie. Le recouvrement portera sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties préalablement recueillies.

A. Conséquences du risque de crédit :

³ Bessis. J, « Gestion des risques et gestion Actif Passif », édition Dalloz, Paris, 1995, p.15.

⁴ 37Roncalli. T, « La gestion des risques financiers », édition Economica, Paris, 2009, p.162.

Chapitre II : Gestion des risques bancaires.

A l'image de tous les risques financiers, le risque de crédit n'est pas sans effet sur la banque. Il peut se manifester, en fonction de son ampleur, sur son résultat, sa note, sa réputation et même sa solvabilité.

a. Dégradation des résultats de la banque

Un portefeuille de crédit trop risqué engendre souvent des pertes excessives, concrétisées sur le bilan par l'augmentation de l'encours des créances douteuses, et par conséquent, la banque génère des résultats médiocres, voire même négatifs.

b. Dégradation de la note de la banque

La détérioration des résultats de la banque conduit les agences de notation à réviser, à la baisse, son rating dans la mesure où les résultats réalisés font partie des principaux facteurs que ces agences prennent en considération lors de l'attribution des notes, ce qui portera préjudice à l'image de marque de la banque. Ainsi, les déposants vont se précipiter à retirer leurs fonds de la banque et les agents du secteur bancaire vont perdre confiance en elle, provoquant ainsi son illiquidité.

c. Dégradation de la solvabilité de la banque

La réalisation des pertes consécutives entraîne la consommation des résultats générés par la banque, or si les résultats ne sont pas suffisants pour absorber ces pertes, la banque sera dans l'obligation d'amputer ces pertes des fonds propres, ce qui peut engendrer, à un terme moyen ou long, l'insolvabilité totale de la banque.

1.3.2. Risque de marché

Le risque de marché est l'un des risques les plus importants auxquels les banques sont exposées, il peut être défini comme suit : « C'est le risque de perte d'une position de marché résultant de la variation du prix des instruments détenus dans le portefeuille de négociation ou dans le cadre d'une activité de marché dite aussi de trading ou de négoce »⁵.

Le risque de marché englobe quatre types de risques : Le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de position sur actions et produits de base.

1.3.2.1. Le risque de taux d'intérêt

⁵ Bessis. J, Op.cit., p.18.

Chapitre II : Gestion des risques bancaires.

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt.⁶ Il concerne deux types d'opérations, les opérations d'intermédiation et les opérations de marché.

- Les opérations d'intermédiation qui présentent un risque dû à la différence de maturité et de nature de taux d'intérêt existant entre l'actif et le passif. Ce risque se matérialise, par exemple, quand un établissement qui se refinance à court terme à taux fixe ;
- Les opérations de marché peuvent également comporter un risque de taux volontairement encouru sur la base des anticipations qui sont faites.

1.3.2.2. Le risque de change :

« Le risque de change est analogue au risque de taux »⁴⁰. C'est le risque de perte liée à une évolution défavorable du cours d'une devise.

Il peut également concerner :

- les opérations d'intermédiation représentant un risque de change suite à la possession par la banque de créances et dettes en monnaie étrangère ;
- les opérations de marché comportant un risque de change volontairement encouru, ces opérations étant souvent réalisées à partir d'instruments dérivés (futures, options de change et swaps de devises).

1.3.2.3. Le risque de position sur action

C'est le risque de perte suite à une évolution défavorable du cours d'une action ou du cours d'un indice boursier. Ce risque apparaît lorsque l'établissement de crédit considéré détient un portefeuille d'actions ou d'instruments dérivés sur actions (options sur actions ou options sur indices boursiers).

1.3.2.4. Le risque de prix de produits de base

Les marchés de produits de base se sont fortement développés durant ces dernières années, particulièrement aux Etats-Unis (Chicago) et en Angleterre (Londres) où se traitent le comptant et le terme sur de nombreux produits : pétrole, or, sucre, argent, blé...etc.

⁶ 38Bessis. J, Op.cit., p.18.

Chapitre II : Gestion des risques bancaires.

À cet effet, une banque s'expose au risque de prix de produits de base à partir du moment où elle active sur l'un de ces marchés en tant qu'investisseur ou que trader.

1.3.3. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel⁷ associé aux activités bancaires et financières est encouru de longue date. Même s'il n'est pas toujours apparent ou directement observable, ce risque est responsable de nombreuses défaillances dans les établissements de crédit. Pourtant, la reconnaissance de son existence est un phénomène relativement récent.

Pour le Comité de Bâle : « le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances à des procédures, Personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation ».⁸

Le Comité de Bâle reconnaît que la définition des risques opérationnels peut être différente d'un établissement bancaire à un autre. Par conséquent, les banques pourront, en fonction de leur propre définition de leur organisation interne, leur taille, la nature et la complexité de leurs activités, adopter leur propre définition des risques opérationnels.

Le risque opérationnel comprend notamment les risques suivants :

1.3.3.1. Les risques humains :

De façon générale, ce sont les risques que les exigences attendues des moyens humains (exigence de compétence et de disponibilité, exigence de déontologie...) ne soient pas satisfaites. Les risques humains recouvrent notamment :

- Les erreurs ;
- Les fraudes ;
- Le non-respect des règles déontologiques (ces règles sont essentielles, notamment dans les métiers d'intermédiation sur les marchés et de gestion d'actifs pour le compte de tiers) ;
- La difficulté à conserver (ou à recruter) les ressources humaines nécessaires, notamment dans certains métiers ou fonctions sensibles.

1.3.3.2. Les risques liés aux procédures

⁷ Rocalli. T, Op.cit. , p.227.

⁸ Basel Committee on banking supervision, workingpaper on the Regulatory treatment of Operational Risk,

Chapitre II : Gestion des risques bancaires.

Ils désignent notamment :

- L'inexistence, la non mise en œuvre ou encore l'inadaptation des procédures ;
- Le non-respect des procédures.

1.3.3.3. Les risques juridiques

Ils recouvrent notamment :

- La mauvaise rédaction ou documentation des contrats (avec les clients, les salariés...) ou l'inapplicabilité de certains contrats ;
- Le non-respect des dispositions juridiques en vigueur (notamment les dispositions spécifiques aux activités bancaires et financières) ;
- le non prise en compte des changements survenus dans la législation ou la réglementation en vigueur.

1.3.3.4. Les risques fiscaux

Il s'agit du risque d'être condamné à payer une amende suite à une mauvaise interprétation de la loi fiscale.

1.3.3.5. Les risques informatiques Ils recouvrent notamment :

- L'inadaptation de l'architecture informatique ;
- Les insuffisances de la sécurité informatique (sécurité physique ou sécurité logique).

1.3.3.6. Les risques matériels

Ils recouvrent les insuffisances de la sécurité des personnes.

2.1. Le processus de gestion des risques bancaires

La gestion des risques a pour objet de mesurer et contrôler les risques, elle est considérée comme un élément indispensable pour le fonctionnement de chaque banque. Nous allons présenter dans ce qui suit l'organisation même des structures de la gestion des risques au sein des banques ainsi que leurs finalités.

2.1.1. Définition et objectifs de la gestion du risque bancaire

Chapitre II : Gestion des risques bancaires.

Le management ou gestion des risques est « l'ensemble des outils, des techniques et des dispositifs organisationnels qui permettent de mesurer et de contrôler les risques ».⁹

La gestion des risques a pour objectif de mesurer les risques pour les suivre et les contrôler.

Ses finalités sont :

- La pérennité de l'établissement, en évaluant les risques, qui se traduiront tôt ou tard par des coûts futurs ;
- Elargir le contrôle interne du suivi des performances au suivi des risques associés, et pouvoir comparer les performances entre centres de responsabilité, client, produits, compte tenu des risques associés ;
- Faciliter la prise de décision pour les opérations nouvelles par la connaissance des risques, et en particulier permettre de les facturer aux clients ;
- Rééquilibrer les portefeuilles d'activités ou les portefeuilles d'opérations, sur la base des résultats et des effets de diversification au sein des portefeuilles. Dans cette optique, même une activité peu rentable se justifie si elle réduit le risque de l'ensemble.

2.1.2. Organisation de la gestion des risques

Certains risques sont gérés globalement et localement au niveau des centres de responsabilité, comme le risque de contrepartie ou de marché. Mais les risques de taux, de liquidité et de change doivent être remontés vers l'ALM (Asset and Liability Management qui veut dire la gestion Actif-Passif) de manière à ne gérer que des positions nettes consolidées¹⁰.

La gestion globale (au sommet) n'a de sens que si elle est articulée sur une gestion interne des risques¹¹ (aux bas niveaux). Deux dispositifs, la cession interne des fonds et l'allocation des fonds propres aux différents centres de responsabilité, assure le lien entre gestion globale et gestion interne, entre sphère financière et sphère commerciale.

2.1.3. Gestion globale et gestion interne des risques

⁹ Bessis. J, Op.cit, p.1.

¹⁰<https://www.m.finance-banque.com/ALM-Assent-Liability-Management.com> consulté le 25/08/2021 à 16h30.

¹¹ Bessis. J, Op.cit,p.3.

Chapitre II : Gestion des risques bancaires.

La gestion des risques doit rallier gestion globale et gestion interne. C'est une gestion verticale de haut en bas et puis de bas en haut :

- De haut en bas les objectifs globaux (de marge, les limites des risques, les limites d'encours, les réallocations de portefeuilles) sont traduits en signaux adressés aux responsables opérationnels ;
- De bas en haut il s'agit du suivi et contrôle des risques en partant des opérations pour aboutir aux risques, marges et volumes globaux.

Dans l'objectif de définir les signaux adressés aux centres de responsabilité et la remontée d'informations vers le sommet de la hiérarchie, la gestion globale recourt à deux outils quantitatifs : la cession interne et l'allocation des fonds propres.

2.1.4. Politique de la gestion des risques

Dans le respect des contraintes externes, la direction générale détermine un objectif de niveau de risques financiers pour l'établissement. Cela peut aller :

- De la couverture systématique de tous les risques financiers (y compris les risques de positionnement concurrentiels futurs), en considérant que la seule gestion du risque de contrepartie commerciale doit générer de la valeur....
- A une activité de gestion actif-passif de prise de risque pour tenter de générer à elle seule de la valeur. La gestion des risques est alors un centre de profit à part entière de l'établissement.

La banque peut opter pour une couverture financière ou une couverture par l'activité commerciale. Dans ce dernier cas, deux possibilités s'offrent à elle, à savoir :

- Commercialiser des produits d'actif ou de passif qui n'induisent pas de risques financiers (engagement à très long terme ou avec des options) : non ouvrables ;
- Sur les marchés, ou dont le coût de la couverture financière n'est pas tarifiable dans les conditions concurrentielles ;
- Tenter de transformer en cours de vie un encours d'actifs ou de passifs comportant des risques financiers importants vers des produits pour lesquels les risques financiers et optionnels sont mieux tarifés.

2.1.5. Les étapes de la gestion des risques

La gestion des risques repose sur un processus de Cinq étapes.

2.1.5.1. Identification des risques :

L'identification consiste à recenser toutes les parties exposées au risque.

Cette étape consiste à établir une cartographie des risques auxquels la banque est confrontée et la sensibilisation de chacun des acteurs internes à l'existence de ce risque, ce qui suppose une information mais également la démonstration que de nombreuses actions courantes et concrètes ont un lien avec le risque supporté.¹²

2.1.5.2. Évaluation des risques

Cette étape consiste à évaluer les risques en fonction de leur gravité, elle permet de mesurer les coûts associés aux risques identifiés. La mesure du risque dépend de la nature de ce dernier, s'il est quantifiable ou non. Lorsque les risques sont qualifiables comme dans le cas du risque de crédit et marché, le concept le plus utilisé est celui de la Value-at-Risk.¹³

2.1.5.3. La révision des risques

Etablir une table des risques n'est pas suffisant pour s'en prémunir, d'autant plus que leur probabilité d'occurrence et leur dangerosité varient avec l'évaluation du projet. Il faut donc, suivre de près cette liste et la mettre à jour, régulièrement.

2.1.5.4. Mise en œuvre des solutions

Cette étape consiste à mettre en œuvre la technique choisie, son principe fondamental est de minimiser les coûts attribués à la mise en œuvre de la solution.

2.1.5.5. Reporting des risques

Le reporting est l'aboutissement logique de tout processus de gestion, il s'agit d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique, adressée aux responsables sous forme d'un rapport dont le contenu et le niveau de détail dépend de la fonction du destinataire.¹⁴

¹² Kharoubi. C et Thomas. P, « Analyse du risque de crédit », édition Rb, Paris, 2013, p.126.

¹³ Idem, p.127.

¹⁴ Jaco b.H. et Sardi.A,« Management des risques bancaires »,édition Afges, Paris,2001, p.22.

Chapitre II : Gestion des risques bancaires.

La gestion des risques, quel que soit le risque (crédit, opérationnel, marché) à gérer nécessite non seulement une bonne connaissance des normes et des textes de lois, qui évoluent en permanence et obligent à un suivi et une veille continue, mais aussi l'expérience et l'expertise des situations. La prise de décision peut être difficile, ainsi la prévention, la formation et l'information complétées par un suivi des situations grâce à des stratégies restent des outils incontournables, s'ils sont bien évidemment actualisés régulièrement.

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

Introduction

Afin d'illustrer les différents éléments développés dans les deux chapitres précédents dans le but de mettre en exergue les différentes méthodes d'étude de la rentabilité d'un projet d'investissement, l'étude d'un cas pratique s'avère nécessaire et indispensable au cours de ce dernier chapitre.

Dans ce présent chapitre, nous avons étudié un projet de création d'une unité de fabrication de caisses en plastique (cagettes pour fruits et légumes), le but de cette étude est de donner notre décision sur la possibilité de la mise en place de ce projet après une analyse des critères de rentabilité d'un projet d'investissement.

Avant d'aborder notre cas pratique, nous allons d'abord procéder à la présentation de l'organisme d'accueil banque d'agriculture du développement rural, d'une manière générale.

En effet, nous avons subdivisé ce chapitre en deux sections : la première porte sur la présentation de l'organisme d'accueil, puis dans le second lieu sur l'étude technico-économique et la rentabilité du projet.

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil :

1.1 Présentation de la banque d'agriculture et du développement rural (BADR) :

1.1.1 Historique et évolution de la BADR :

La BADR est une institution financière nationale, ayant le statut d'une banque commerciale, issue de la BNA, elle a été créée par le décret n°82-106 en 13 mars 1982, pour encourager l'agriculture et le monde rural, et elle a été opérationnelle en novembre 1982 avec un capital de 22 000 000 000 DA, elle avait pour but le financement du secteur agricole et le secteur agro-industriel.

En effet, la BADR était constituée de 140 agences héritées de la BNA, aujourd'hui, son capital social est estimé à 33 000 000 000 DA et est constitué de 300 agences.

La BADR, est le principal partenaire financier du monde agricole et de pêche, elle a élargi son champ d'activité à tous les secteurs, elle est devenue au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, une

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

banque universelle la plus impliquée dans le financement du développement économique, avait introduit en septembre 2001 le concept de (la banque caisse) avec service personnalisé, comme avait adopté le système (SYRAT), qui permet le recouvrement des chèques en 48 heures.

En effet, depuis le 09 septembre 2002, (le service personnalisé) est passé du concept à celui de la réalité. La BADR est devenue (banque assise) marquant ainsi une rupture totale avec une organisation des pratiques, un état d'esprit et des comportements révolus.

Dans l'édition 2001 de (Bankers almanach) la BADR est située la 1ère banque en Algérie, par rapport à la densité de son réseau et à l'importance de ses effectifs au niveau mondiale, elle occupe le 668ème rang sur quelque 4100 banques classées, et en 2003 la publication spécialisée du groupe jeune Afrique ECOFINANCE, positionne la BADR au 13ème range, soit une progression de deux places par rapport au dernier classement, sur 500 établissements classés l'évolution de la BADR est caractérisée par trois grandes étapes, qui sont :

DE :1982_1990

Au cours de cette période, la BADR avait eu pour objectif, d'asseoir sa présence dans le monde rural, en ouvrant de nombreuses agences dans les zones a vocation agricole elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agro-alimentaire et de l'industrie mécanique agricole, Cette spécialisation s'inscrivait, alors dans un contexte d'économie planifiée ou chaque banque publique avait son champ d'investissement.

DE : 1991_1999

La loi 90 /10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention aux secteurs d'activité, et notamment, vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole.

DE : 2000_aujourd'hui

L'étape actuelle se caractérise par la nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et de niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché.

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

En matière d'intervention dans le financement de l'économie, la BADR avait considérablement augmenté le volume des crédits consentis aux PME/PMI du secteur privé (toutes branches confondues) tout en accroissant son aide au monde agricole et para agricole.

Afin de se mettre au diapason des profondes mutations économiques et sociales et répondre aux attentes de la clientèle, la BADR avait mis en place un programme d'action quinquennal, axé notamment sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations, ainsi que l'assainissement comptable et financier.

1.2 Les missions et les objectifs et principales caractéristiques de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Dans cette section nous allons citer les missions et les principales caractéristiques de la BADR

1.2.1 L'objet de la BADR :

Conformément aux lois et règlements en vigueur de toute opération bancaire, la BADR a pour objet de contribuer :

- A la réorganisation des structures et au réaménagement de l'organisation.
- Au développement du monde de l'agriculture.
- A la promotion des activités agricoles, artisanales et agro-industrielles.
- A la promotion économique du monde rural.

Elle est notamment chargée du financement des différentes activités suivantes :

- Activités de production agricole.
- Activités de toute nature attachées au secteur agricole.
- Activités de l'artisanat traditionnel en milieu rural.

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

1.2.2 Les missions de la BADR :

Les principales missions de la BADR sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie.
- Louverture des comptes à toute personne faisant la demande.
- La réception des dépôts à vue et à terme.
- La participation à la collecte de l'épargne.
- La contribution au développement du secteur agricole.
- L'assurance de la promotion des activités agricoles agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales.
- Le contrôle avec les autorités de tutelle des mouvements financiers des entreprises domiciliées.
- Veille à la présentation et à l'amélioration de l'image de marque de la banque.
- Propose des formules ou produit de placement en tenant compte des orientations de la direction générale.
- Veille à une gestion rationnelle des espèces en limitant l'immobilisation des fonds en assurant une disponibilité suffisante pour faire face aux retraits de fonds de la clientèle.

1.2.3 Les principales caractéristiques de la BADR :

Parmi les principales caractéristiques de la BADR. Nous pouvons citer :

- La BADR effectue le traitement en temps réel à distance des opérations bancaires.
- Elle permet la consultation à distance des comptes par la clientèle de la BADR.
- Est une banque universelle qui participe à 30% de financement du commerce extérieur.
- Elle met des crédits documentaires en 24 heures.
- L'informatisation totale de son réseau sur la base des logiciels automatiques.

1.2.4 Structure et organisation de la BADR :

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

Sous l'autorité du présent directeur général, Assisté de deux(02) directeurs généraux adjoints, la BADR est constituée de :

- Succursales.
- Agences.

1.2.5 Les directions centrales et leurs missions :

Les directions centrales ont pour mission d'animer et de contrôler les différentes fonctions bancaires au niveau du réseau.

Les différentes divisions et directions centrales que comprend la BADR sont représentées par l'organigramme ci dessus.

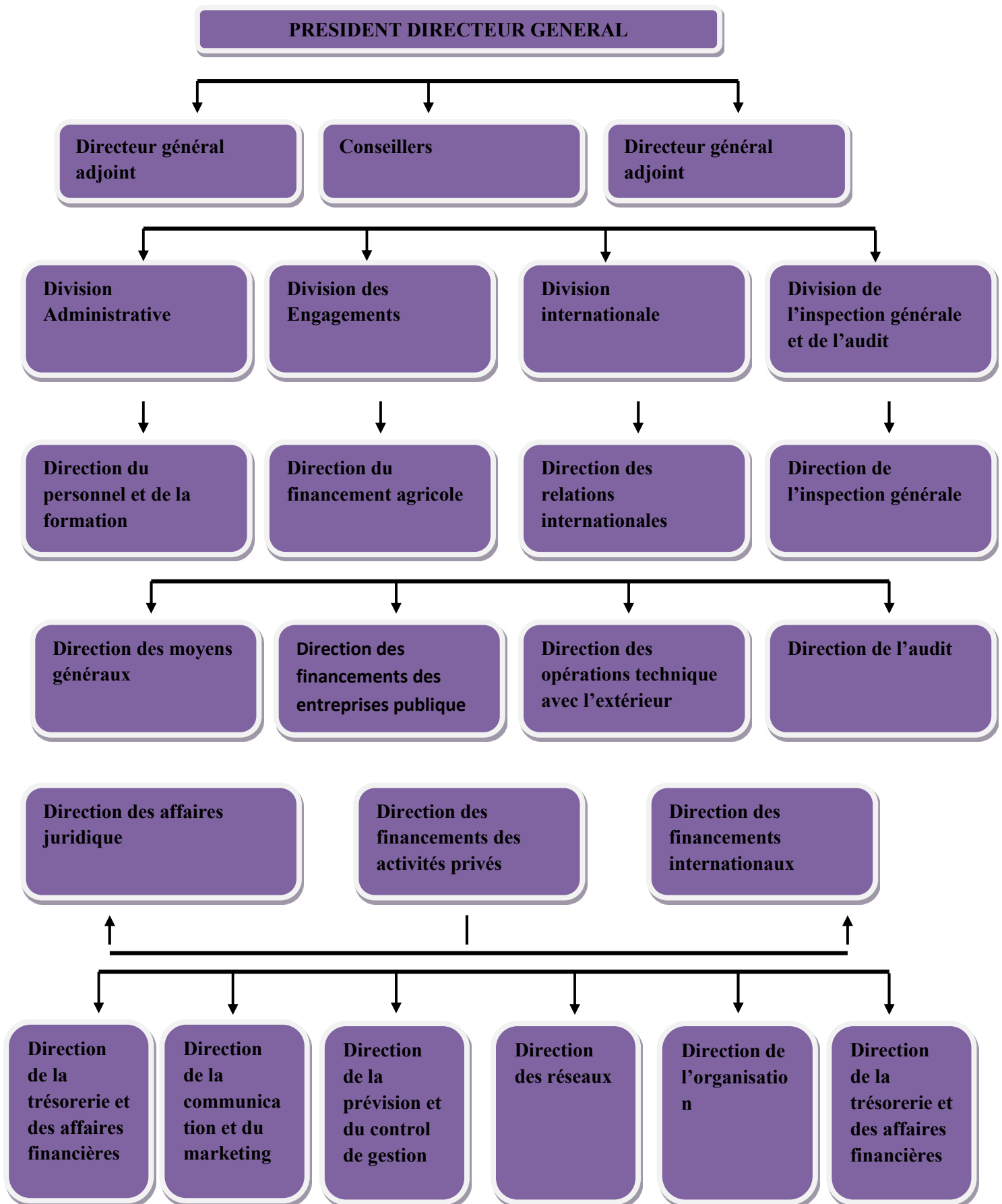
La structure de base d'exploitation, de traitement et de suivi des différentes opérations de banque, de dépôts et de crédit elle constitue en elle-même un fond de commerce dont elle assure le développement en fonction des orientations que lui sont données.

Parmi ses services, le service crédit occupe une place privilégiée car il constitue le comportement de la banque qui assure la principale fonction de banquier qui est certainement la plus délicate, compte tenu des risques encourus en matière de prise d'engagement.

Afin de traiter l'ensemble de ces opérations, pour accomplir, convenablement ses missions et de répondre au mieux à ses engagements, l'agence N°358 d'AKBOU s'est dotée d'un modèle d'organisation spécifique qui le différencie des autres banques connus sous le nom de (banque assise).

Schéma : Organigramme la banque d'exportation BADR

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU



Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

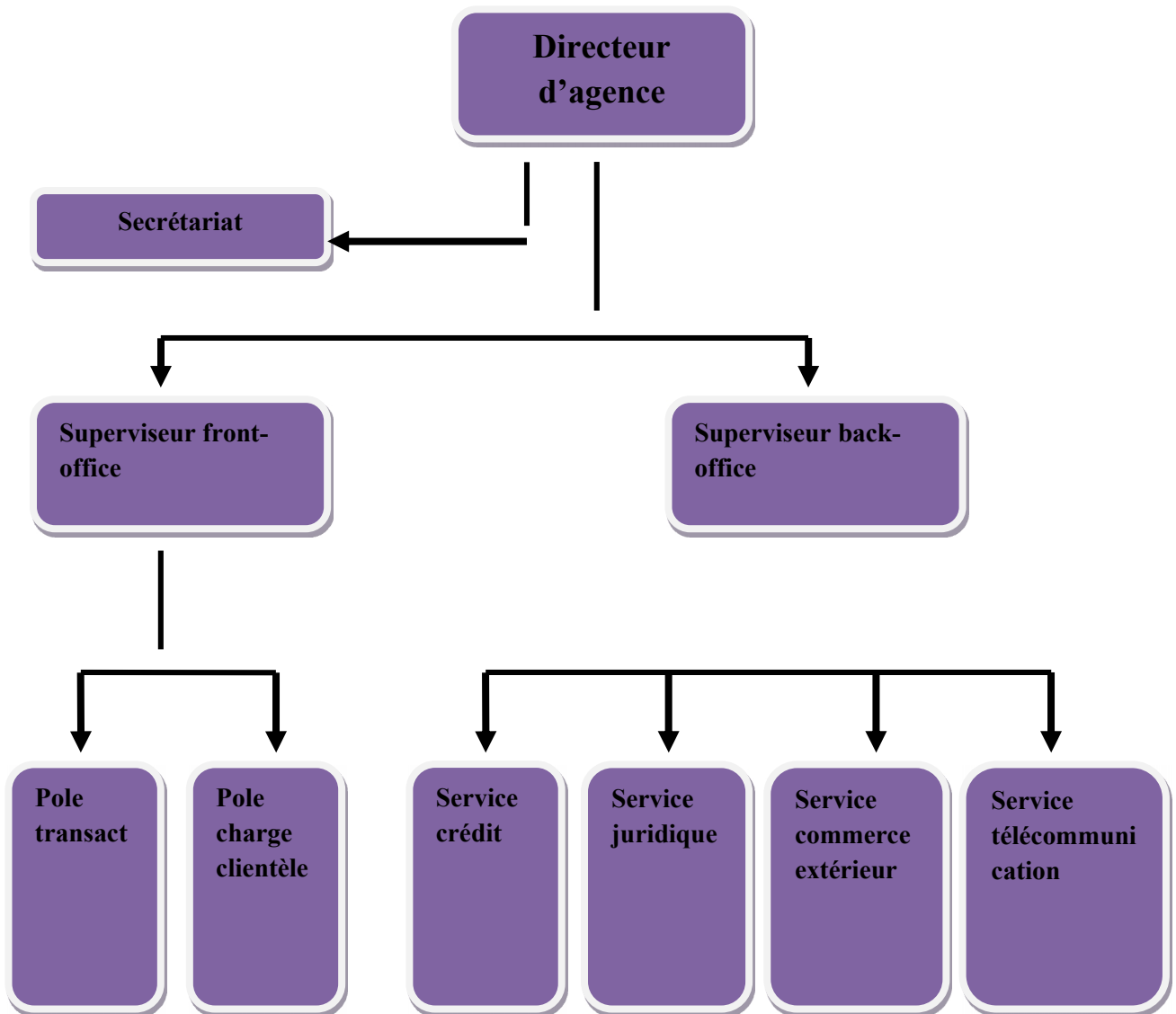
Source : Banque BadrN°358 D'Akbou

1.3 Présentation de l'agence BADR AKBOU

1.3.1 Présentation et organisation de l'agence :

L'agence BADR N°358 d'AKBOU, et une ancienne agence qui a été une agence de BNA avant 1982, son organigramme est présenté dans le schéma suivant :

Schéma N° : Organigramme de l'agence BADR N°358 d'AKBOU



Source : document interne de la BADR

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

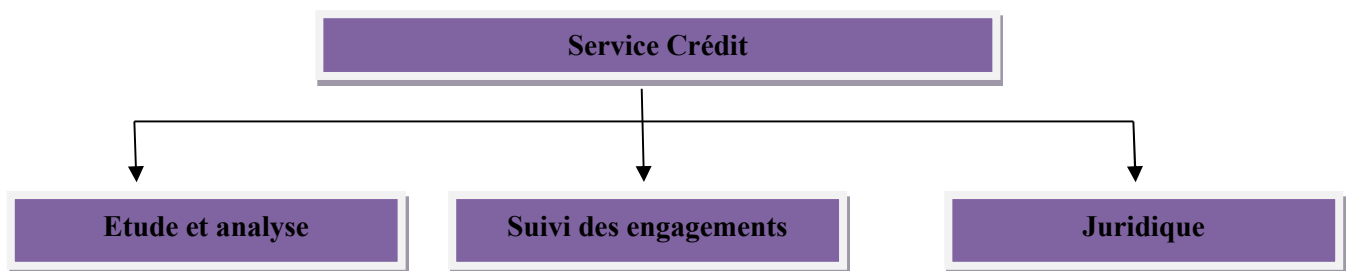
1.3.2 Présentation du service crédit :

Dans ce qui suit, nous allons présenter le service crédit de la banque BADR, agence N°358 d'AKBOU.

1.3.3 L'organisation du service crédit :

Le service crédit est organisé de manière à couvrir convenablement des différentes phases du montage d'un dossier de crédit, pour cela il prévoit deux(02) cellules : (étude et analyse) et cellule (suivi des engagements). La cellule (juridique) pour le suivi du contentieux et la gestion administrative.

Schéma N°03 : L'organisation du service crédit au niveau de l'agence BADR d'AKBOU



Source : document interne de la BADR

a)La cellule (étude et analyse) :

Cette cellule est composée de chargés de clientèle dont leurs taches se résume à la réception et vérification des dossiers de crédit et de chargé d'étude dont le travail consiste en l'étude et le montage de ces dits dossiers, Elle a pour missions :

- D'étudier et analyser des demandes de crédit et propose des concours à mettre en place ;
- la Présentation des demandes de crédit aux comités de crédit de l'agence et de groupe.
- Notifier à la clientèle les crédits accordés ;
- Tenir et mettre à jour les dossier de crédit ;

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

- Assurer la confection et/ou la transmission des dossiers concernés par le contrôle à posteriori à la banque d'Algérie ;
- Suivre régulièrement l'évolution de l'activité des entreprise financées ;
- Informer, assister, et conseiller.

Section 2 : Etude de cas d'un dossier de projet d'investissement

1. Présentation du projet :

L'emballage plastique réutilisable constituent un concept nouveau, il a prouvé sa pertinence depuis 15 à 20 ans dans de nombreux pays et secteurs d'utilisation et a notamment fait ses preuves en termes de sécurité d'emploi , résistance pour le conditionnement et la palettisation de certain produit .

Le projet c'est la création d'une unité de fabrication de caisses en plastique (cagettes pour fruits et légumes).

L'entreprise envisage d'installer une ligne de fabrication de caisse en plastique d'une capacité de production de 800 pièces par jour, avec l'aide de crédit bancaire d'accompagnement dans le cadre de crédit d'investissement.

Le projet est prévu installer au niveau de la wilaya de Bejaia l'objectif c'est la production de 800 caisse en plastique par jour soit plus de 20000 caisse par an.

2. Structure d'investissement :

2.1 Détermination du cout de projet :

Cout d'achat	Montant DA
Equipement	14588750
BFR (apport personnel disponible)	
M1ére	1320000
Total	21843750

2.2 Montant total de projet :

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

Le cout total s'élève à 21843750 DA composés de total des couts équipement plus le total des matières premières

3. Structure de financement du projet :

Le financement du projet est entre les deux parties banque, client

3.1 Calcule le rapport personnel et le crédit bancaire

Crédit bancaire : le crédit accordé / montant des couts des équipements

$$10850000 / 14648750 = 0,74$$

Apport personnel : c'est le taux des équipements – crédit bancaire

$$100\% - 74\% = 26\% = 0,26$$

Et avec ce taux on peut calculer le montant de l'apport personnel utilisé par l'entreprise :

$$26 (14648750) + 5935000 = 3808675 + 5935000 = 9743675 \text{ DA}$$

Apport personnel total : (apport personnel avec le BFR)

$$9743675 + 16500000 = 26243675 \text{ DA}$$

3.1.1 La totalité des charges :

- Achat de plastique en granulé 16500000 DA
- Alimentation en eau 27500 DA
- Main d'œuvre 825000 DA
- Gaz et électricité 385000 DA
- Frais de transport 275000 DA
- Frais de maintenance 137500 DA
- Frais de représentation 137500 DA
- Frais financier :

Les années	1	2	3	4	5
Montant	10850000	8680000	6510000	4340000	2170000

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

d'amortissement					
Principale	2170000	2170000	2170000	2170000	2170000
Les taux intérêt	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Frais financier	271250	217000	162750	108500	54250

Les calcule :

- Montant d'amortissement= le montant restant de chaque année- l'amortissement(l'amortissement =10850000/5)

Pour la 2ème année :

- Montant d'amortissement = 10850000-2170000
=8680000 DA
- Principale c'est le montant amortissement de chaque année (10850000/5)
- Les taux intérêt (2,5%)

- Les amortissements :

Les années	1	2	3	4	5
Equipement Matériel roulant	1831093,75	1831093,75	1831093,75	1831093,75	1831093,75
	1187000	1187000	1187000	1187000	1187000
Total	3018093,75	3018093,75	3018093,75	3018093,75	3018093,75

- Les équipement : l'équipement se fait amortir sur 8ans :
Amortissement = 14648750 / 8 =1831093,75 DA
- Le matériel roulant se fait amortir sur 5 ans :
Amortissement = 5935000 / 5 = 1187000 DA
- Frais divers 550000 DA

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

3.2 Calcul le chiffre d'affaire :

La production débutera la 1^{ère} année avec 800caisse / jour, passera à 1200 caisse / jour la deuxième année pour atteindre 1600 caisse / jour la troisième année.

Alors pour calculer le CA de chaque il faut quand multiple la capacité de production dont une journée par le nombre de jour pendant l'année (l'entreprise a déclarer 275 jour de travail par ans) par le prix de vente.

$$CA1 = 800 * 275 * 100 = 22000000 \text{ DA}$$

Le chiffre d'affaire de la première année c'est 22000000 DA

$$CA2 = 1200 * 275 * 100 = 33000000 \text{ DA}$$

Le chiffre d'affaire de la deuxième année c'est 33000000 DA

$$CA3 = 1600 * 275 * 100 = 44000000 \text{ DA}$$

Le chiffre d'affaire de la troisième année c'est 44000000 DA

4. Calcule le compte du résultat et la détermination de la CAF ;

4.1 Détermination de la CAF et la variation du BFR :

Le tableau TCR (tableau de compte de résultat) :

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

Désignation	1ere année	2eme année	3eme année	4eme année	5eme année
Production vendue	22000000	33000000	44000000	44000000	44000000
Matière et fourniture consommées	16527500	20625000	24750000	24750000	24750000
Transport	275000	412500	550000	550000	550000
Entretien et réparation	137500	206250	275000	275000	275000
Autre service	385000	577500	770000	770000	770000
Valeur ajoutée	4675000	11550000	17655000	17655000	17655000
Frais du personnel	825000	1237500	1650000	1650000	1650000
Assurance	100000	100000	100000	100000	100000
Frais divers	587500	881250	1175000	1175000	1175000
Frais financier	271250	217000	162750	108500	54250
Amortissement	3018094	3018094	3018094	3018094	3018094
Charge exploitation	4801844	5453844	6105844	6051594	5997344
Résultat brut d'exploitation	-126844	6096156	11549156	11603406	11657656
IBS	00	00	00	00	00
Résultat net d'exploitation	-126844	6096156	11549156	11603406	11657656
CAF	2891250	9114250	14567250	14621500	14675750

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

Les calculs de tableau

- La production vendue (CA) :
 CA1 = 22000000 DA
 CA2 = 33000000 DA
 CA3 = 44000000 DA
 Pour les 2 années restantes stabilise
 CA3 = CA4 = CA5 = 44000000 DA
- Matière et fourniture consommé :

L'année	1	2	3	4	5
Matière première	16500000	20625000	24750000	24750000	24750000
Fourniture consommé (alimentation à eau)	27500	41250	55000	55000	55000
Total	16527500	20666250	24805000	24805000	24805000

- la matière première varie de la première année à la deuxième année d'une augmentation de 1 quintal et pour la troisième année de 2 quintal.
- alimentation en eau varie d'une augmentation avec la production comme on a 27500DA de consommation d'eau pour 800 caisse la facture augmente comme la production augmente soit $(27500 * 1200 / 800)$
- Transport : le montant de transport change tt les trois première année vu que la quantité produite a augmenter donc on a :

La première année a coûté 275000 DA et comme la quantité à élever de 400 caisse par jour à la deuxième année le montant a augmenté à 412500 DA et a stabiliser à 550000 DA à la troisième année.

- Entretien et réparation (maintenance) :

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

Année 01 l'entretien et la réparation a été estimer à 137500 DA

Année 02 l'entretien et la réparation a été augmenter a 20625 DA

Année 03 et l'année 04 et l'année 05 le montant a stabiliser a 275000 DA

- Autre service (gaz et électricité) :

L'année 01 la consommation du gaz et l'électricité est estimer a 385000 DA

L'année 02 la consommation va augmenter jusqu'à 577000 DA

$(385000 * 1200) / 800 = 577000$ DA

Et pour le reste des trois année le montant est prévu être stable au 770000 DA

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

- Frais de personnel :

1ère année les frais sont estimés à 825000 DA

La deuxième année le montant a augmenté à 1237500 DA

$$(825000 * 1200) / 800 = 1237500 \text{ DA}$$

La troisième et la quatrième et la cinquième année le montant est

$$(825000 * 1600) / 800 = 1650000$$

- Assurance :

Désignation	Désignation		U0		2		n		3		n+1		4		N+2		5	
		BFR						1320000				1980000					2640000	
	Variation de BFR		1320000				660000				660000					00		

Pour l'assurance c'est prévu que ce reste le même montant pour les 5 années.

La variation de BFR

Le commentaire :

BFR correspond à 6% de chaque chiffre d'affaire de chaque année et qui s'étale jusqu'à l'année croisière dans le chiffre d'affaire se stabilise.

4.2 Tableau emplois et ressource :

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

Ressources					
-CAF	2891250	9114250	14567250	14621500	14675750
-Crédit	10850000				
-Apport personnel	11063675				
-VRI					5493281.25
-Récupération du BFR					2640000
Total	24804925	9114250	14567250	14621500	22809031.25
Emploi					
-Investissement	20583750				
-ΔBFR	1320000	660000	660000	00	00
-Remboursement	2170000	2170000	2170000	2170000	2170000
Total	24073750	2830000	2830000	2170000	2170000
Flux de	731175	6284250	11737250	12451500	20639031.25
	0.9756	0.9518	0.9286	0.9059	0.8838
Flux de	713334.33	5981349.15	10899210.35	11279813.85	18240775.82
∑ Flux	713334.33	6694683.48	17593893.83	28873707.68	47114483.50
VAN					

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

4.3 Détermination de la VAN :

La valeur actuelle nette (VAN) est utilisée pour déterminer si un investissement est Rentable ou non. Un investissement rentable est un investissement qui accroît la Valeur de l'actif économique, c'est à dire qui crée de la richesse. En d'autres termes, il Faut que les recettes générées par l'investissement soient supérieures à son coût.

Pour calculer la valeur actuelle nette (VAN), deux types de flux sont donc nécessaires. Le premier est le montant de l'investissement initial, qui inclut toutes les charges relatives à la réalisation du projet. C'est le coût de l'investissement. Ensuite, il faut évaluer le cash flow généré par ce même investissement pour toutes les périodes futures : Ce sont les recettes. Cette phase est très importante et souvent difficile. En effet, la conjoncture économique évoluant sans cesse, les cash flow peuvent varier de manière importante. Ces cash flow doivent être actualisés en date 0, permettant ainsi de connaître la valeur actuelle des flux futurs. Cette actualisation est indispensable car un dinar aujourd'hui ne vaut pas un dinar demain.

Pour calcul de la VAN, on applique la formule :

$$\text{VAN} = - I. + E \text{ CF actualisée}$$

Cash flou actualisées	47114483,5
I0	21903750
VAN	25210733,5

Après le calcul, on obtient une VAN positive de **25210733.5 DA** qui représente la richesse qu'espéra l'entreprise et la banque , donc le projet doit être accepté par la banque.

b) La cellule (suivi des engagements) et la cellule (juridique) :

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

La cellule des engagements est composée également de chargés de clientèle et de chargés d'étude qui ont pour missions le suivi et la gestion des dossiers de crédits et de recouvrement des créances. En ce qui concerne la cellule juridique, elle est l'interlocutrice des différents services d'exploitation et d'administration, elle est chargée de tous les problèmes d'ordre juridique et de suivi des règlements des opérations faisant l'objet de contentieux, aussi le recouvrement des créances litigieuses et contentieuses ces deux cellules sont complémentaires elle en principale mission :

- Etablissement est gestion administrative des autorisations des crédits ;
- Procédé au recueil des garanties exigées à la mise en place des crédits ;
- Etablir et délivrer les actes d'engagement (convention de crédits, actes de caution et d'aval...etc.).
- Mise en place et suivi des crédits accordés.
- Veiller et rembourser les crédits échus.
- Suivre l'application des conditions de banque d'une manière générale notamment les engagements par signature ;
- Suivre la remise des mains levées relatives aux cautions et avals délivrés ;
- Exécuter les opérations liée au volet juridique et contentieux (saisie arrêt, avis à tiers détenteur, mise en demeure, demande de transfert des ressources au précontentieux ou contentieux,...) ;
- Elaborer et adresser à bonne date les statistiques destinées au groupe et aux structures de contrôle concernées.

1.3.4 Relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit :

Le service crédit est le compartiment le plus important dans l'organisation d'une agence, il entretient des relations étroites avec les autres services de l'agence, les structures de la banque et les confrères soient fonctionnels ou hiérarchique.

a) Relations fonctionnelles :

Le service crédit entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des services de l'agence à savoir :

Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque BADR AKBOU

- Le service (caisse et portefeuille) pour ce qui est des retraits versements, virements encaissements et escomptes de chèques et effets, la mobilisation des crédits par caisse et leur remboursement.
- Le (service étranger) : pour ce qui est des transactions en devises, des crédits externes et des opérations du commerce extérieur.

Ce service entretient aussi les relations avec les structures de la banque qui sont les suivantes :

- Le groupe régional d'exploitation du rattachement auquel sont transmis les dossiers de crédit pour prise de décision dans la limite de ses prérogatives ;
- La direction des crédits pour assistance, évaluation et mise en place des crédits.
- La direction financière en matière de mobilisation des crédits et des besoins financiers ;
- La direction des affaires juridiques et contentieuses juridique et gestion des affaires précontentieuses ;
- La direction de la comptabilité.

De plus, ce service consulte d'autres organismes tels que : les centrales de la banque d'Algérie et les administrations fiscales, douanières et la conservation foncière.

b) Relations hiérarchiques :

Le comité de crédit est composé des chargés d'étude, du directeur adjoint, du chef de service engagement et directeur d'agence qui assure la présidence et la médiation entre le service et les structures hiérarchique. Placé sous l'autorité de la direction du groupe régional d'exploitation, le service crédit ne dispose d'une entière autonomie en matière de décision, quant à l'octroi du crédit, que dans la limite de la cote de délégation qui lui est attribuée.

Conclusion générale

L'analyse de la gestion du risque crédit : cas BADR Akbou

L'objectif de toute institution financière est d'accroître sa capacité financière et de permettre ainsi sa pérennité par la rentabilité. Plus que toute autre entreprise, la banque est confrontée quotidiennement à des prises de décisions risquées. Sur le plan théorique, nous avons constaté qu'il est nécessaire de présenter les différents crédits que les banques octroient aux agents qui sont en besoin de financement ainsi que les différents risques qui peuvent survenir lors de l'octroi de crédit.

Le risque de crédit est un élément inséparable de l'activité bancaire dans sa mission d'intermédiaire financier en octroyant des crédits à long terme. Le risque peut aller d'un simple retard de remboursement jusqu'à la perte totale de la créance et des intérêts. Ces derniers représentent la principale source de la banque.

En effet, le risque de crédit (risque de contrepartie) c'est celui d'insolvabilité de l'emprunteur et de non-remboursement de sa dette vis-à-vis de sa banque, celle-ci subira une perte de capital, la créance et les intérêts. Ainsi, il présente un aspect externe découlant de l'insolvabilité de l'emprunteur et un aspect interne lié à la façon dont la banque octroi des crédits qui doivent être encadrés par un référentiel interne à la banque.

D'ailleurs, les banques détiennent des outils d'évaluation et de gestion du risque de contrepartie. Parmi ces outils, il y a : la régulation prudentielle, la prise de garanties et l'analyse financière. Ces outils sont utilisés à fin de prévenir la survenance du risque de crédit.

Malgré les outils d'évaluation et de gestion du risque utilisés, la banque ne peut pas empêcher totalement la survenance du risque de crédit de la part de ces clients ou des emprunteurs.

De ce fait, l'attribution de financement par les banques particulièrement aux entreprises exige une attention minutieuse sur la contrepartie, qui passe par une analyse financière détaillée.

Sur le plan pratique, nous avons analysé l'efficacité du processus de gestion du risque de crédit mis en place par la Banque BADR d'Akbou pour maîtriser le risque de crédit en analysant toutes les étapes du processus d'octroi de crédit jusqu'à la mise en place du prêt ainsi que la gestion des crédits et précédant à leurs suivis et leurs contrôles afin d'éviter tout éventuel risque. Nous avons pu constater lors de l'analyse de la gestion du risque crédit un certain nombre d'anomalie qui ont attiré notre attention et qui pourront conduire à la survenance du risque et mettre la banque en difficulté, nous avons pu noter aussi les différents risques identifiés

L'objectif principal de cette étude est de déterminer les anomalies dans du processus de gestion du risque de crédit au niveau de la Banque BADR D'Akbou pour y apporter des recommandations dans le but de l'améliorer.

L'analyse de la gestion du risque crédit : BADR AKBOU

Dans l'objectif d'apporter des éléments de réponse aux questions de notre recherche , nous nous sommes appuyés en premier lieu sur une revue de la littérature où nous avons présenté la banque comme une organisation à part, le processus de gestion du risque de crédit, l'analyse de cette gestion puis porter des recommandations pour l'amélioration du processus de gestion.

En deuxième lieu, nous avons confronté notre étude à la réalité du terrain dans le but de l'approfondir. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur une étude qualitative par le biais des entretiens non directifs réalisés avec le chef de département crédit, le directeur d'agence et le chef du service secrétariat et engagement. Cette étude nous a permis, de déterminer le processus de gestion, de mieux comprendre et d'expliquer les raisons de la complexité de processus de gestion des risques crédits.

La gestion des risques de crédit au sein de la Banque BADR d'Akbou est faite dans un environnement où l'information est incomplète du fait qu'elle est enfermée dans une chaîne de contraintes et dysfonctionnements notamment celles qui sont liées aux personnes, à l'organisation et à l'information. Toutes ces dernières rendent le processus de gestion du risque, complexe et difficile.

Nous pouvons conclure à partir de notre analyse que les méthodes actuelles de gestion du risque de crédit présentent des anomalies qui peuvent répercuter à des conséquences majeures.

Les banques font face à des problèmes majeurs spécifiques à leur gestion en raison de leur organisation et de la complexité des risques. Il faut donc une nouvelle approche prenant en compte les enjeux de l'interopérabilité des informations.

Le déroulement de cette étude n'a pas été sans rencontre d'entraves, dont nous citons :

- Difficultés par rapport à l'indisponibilité des personnes interviewées. Du ce fait, nous avons même eu des entretiens inachevés ;
- Les données recueillies sont d'ordre qualitatif et mettent en évidence les points les plus marquants de la gestion vus par les trois personnes interviewées, avec les limites et la subjectivité du discours propre à chacun. Ensuite, nous utiliserons avec prudence le contenu des entretiens non directifs auprès des personnes interviewées, car il s'agissait d'échanges sans utilisation de supports d'entretiens ;

L'analyse de la gestion du risque crédit : cas BADR AKBOU

- Le manque d'études, sur l'Analyse de gestion des risques de crédit.

Enfin, il est nécessaire de souligner que l'étude que nous avons effectuée n'est qu'un traitement préliminaire du sujet. D'autres études encore plus approfondies peuvent être effectuées par la suite à partir de notre travail de recherche, car il met en avant des ressources qui peuvent être utilisées pour des études plus ciblées. Toutefois, notre souhait est que cette étude donnera naissance à une vague de recherches ultérieures.

Résumé

La gestion des risques de crédit bancaire est aujourd'hui un phénomène majeur dans la sphère bancaire. La banque, tout à la fois : une firme aux caractères vraiment spécifiques, une institution financière très particulière, et un agent engagé dans un ensemble de relations contractuelles diverses. Elle est aussi l'une des organisations les plus complexes, confrontée à des mutations et des changements profonds dans un environnement complexe. Compte tenu de ce contexte, la gestion des risques de crédit bancaire est considérée comme un acte essentiel pour la banque, est un art difficile, suit un long processus, et qui représente une partie importante des travaux de recherches bancaires développés ces dernières années, dont l'objectif est d'améliorer cette dernière.

L'objectif de cette étude est de cerner le degré de performance du processus de gestion du risque de crédit au niveau de la Banque BADR Akbou. Pour ce faire, nous avons mené une étude qualitative au niveau de la direction du réseau d'exploitation de la Banque e de BADR Akbou, par le biais des entretiens non directifs, réalisés avec chef de département crédit, le directeur d'agence et chef du service secrétariat et engagement. Après avoir effectué notre étude, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

- Il existe des outils de gestion des risques de crédits bancaires qui sont la gestion par anticipation, utilisation des techniques de crédit, l'application des règles prudentielle et enfin le provisionnement des créances ;
- La gestion est effectuée par trois personnes distinctes l'une de l'autre et par concertation, donc la non-existence d'un service spécialiser ;
- Les contraintes, dysfonctionnements et asymétrie informationnelle que rencontre la banque rendent le processus de gestion des risques complexe et difficile à maîtriser.

Mots - Clés :

Crédit bancaire, Risques de crédit, Banque, Processus de gestion, Gestion de risques.

Abstract

Risk management of bank credit is now a major phenomenon in the banking sphere. The bank, at the same time: a firm with really specific characters, a very special financial institution, and staff engaged in a diverse set of contractual relationships. It is also one of the most complex organizations facing change and profound change in a complex environment. Given this context, the risk management of bank credit is considered an essential act for the bank, is a difficult art, following a long process, and that is an important part of banking research developed in recent years, including the goal is to improve the latter. The objective of this study is to determine the performance level of process management risk credit at the BADR BANK of Akbou To do this, we conducted a qualitative study in the direction of the operating network of the BADR Bank of AKBOU, through unstructured interviews, conducted with head of credit department, the director of agency and head of the secretariat service and commitment. After conducting our study, we reached the following conclusions: - There are bank tools management risk credit that are running early, use of credit, the application of prudential rules and finally the provisioning of receivables; - The management is carried out by three separate people from each other and dialogue, so the non-existence of a specialized service; - Constraints, dysfunctions and information asymmetries faced by the bank make the complex risk management process and difficult to master. **Key words:** Bank credit, Risk credit, Bank, Process management, Risk management.